

PRESTATIONS PONCTUELLES HEBERGEMENT

Descriptif du site :

Le parc des hébergements de l'ENAP se compose comme tel :

<u>Village TRENQUE :</u>	280 chambres de B à P soit 14 bâtiments
<u>Village LA CAPELETTE :</u>	283 chambres de B à P soit 14 bâtiments
<u>Village PEYRAC :</u>	284 chambres de B à S soit 17 bâtiments
<u>Village RIAC :</u>	461 chambres sur un seul immeuble découpé en 7 zones

TOTAL : **1308 chambres**

Chambre VIP sur : - TRENQUE I-J-K + RIAC - 73 chambres avec prestation lit fait et dépôt d'un kit hôtelier.

Détails :
- 6 Chambres doubles dans le bâtiment K,
- 2 chambres handicapées médicalisées dans le bâtiment K
- 45 chambres simples réparties dans les 3 bâtiments
- 20 chambres simples à RIAC.

I - Nettoyage des chambres :

Il est demandé lors de la prestation de :

- Aérer les pièces,
- Ranger le mobilier,
- Éteindre les lumières et fermer les portes en quittant les lieux.

Nettoyage à blanc à chaque départ :

Type de nettoyage attendu :

Chambre :

- Aération de la chambre,
- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Dépoussiérage du mobilier fixé et non fixé et des intérieurs d'armoire,
- Nettoyage du matériel,
- Balayage et lavage des sols,
- Nettoyage de la surface interne de la vitre,
- Enlèvement sur les murs des punaises, patafix et scotch ainsi que des tâches récentes,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces intérieures des portes,
- Traitement de la surface en cas de présence de moisissures en partie haute, intermédiaire et basse,
- Nettoyage par lingette des oreillers,
- Enlèvement du couchage sale et remplacement par un couchage propre (kit draps, couvertures et kits hôtelier pour les chambres VIP),
- Remplacement du protège-matelas si nécessaire,
- Evacuation des poubelles vers les containers semi-enterrés,

Uniquement pour les chambres VIP :

- Faire le lit ;
- Remplacement du matériel cassé ou manquant ;
- Mettre un kit hôtelier.

Salle de bain :

- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Nettoyage du mobilier fixé et non fixé,
- Nettoyage et essuyage de la robinetterie,
- Nettoyage du matériel,
- Lavage des sols et des murs de la douche,
- Désinfection et détartrage des sanitaires,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces des portes,
- **Traitement de la surface en cas de présence de moisissures en parties hautes, intermédiaires et basses,**
- Remplacement de l'ensemble pot/brosse si cassé ou manquant,
- Remplacement du rideau de douche si sale, installation du rideau dans les chambres VIP,
- Fourniture d'un rouleau de papier toilette,
- Nettoyage du siphon.

Le titulaire doit équiper ses agents du matériel spécifique pour le traitement des moisissures, et fournir à ses agents les protections nécessaires.

Fréquence du nettoyage : - hebdomadairement sur commande par ordre de service.

Il peut être demandé au prestataire l'installation de kit hôtelier et de faire le lit dans des chambres stagiaires si le nombre de chambre VIP ne suffisait pas à héberger les intervenants.

Remise en état (une fois par an) :

Type de nettoyage attendu :

Chambre :

- Aération de la chambre,
- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Dépoussiérage du mobilier fixé et non fixé et des intérieurs d'armoire,
- Nettoyage du matériel,
- Remplacement du matériel cassé ou manquant,
- Balayage et lavage des sols,
- Nettoyage de la surface interne de la vitre,
- Enlèvement sur les murs des punaises, patafix et scotch ainsi que des taches récentes.
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces intérieures des portes,
- Traitement de la surface en cas de présence de moisissures en parties hautes, intermédiaires et basses,
- Remplacement du protège-matelas si nécessaire, uniquement pour les chambres VIP : faire le lit,
- Nettoyage des plinthes,
- Lustrage du sol,
- Lessivage des portes,
- Nettoyage des dessus d'armoires,
- Nettoyage intérieur des encadrements de fenêtres,

- Désinsectisation,

Salle de bain :

- Enlèvement des toiles d'araignées,
- Nettoyage du mobilier fixé et non fixé,
- Nettoyage et essuyage de la robinetterie,
- Remplissage du distributeur de savon dans la douche des chambres VIP (en cours de mise en place),
- Nettoyage du matériel,
- Remplacement de l'ensemble pot/brosse si cassé ou manquant,
- Lavage des sols et des murs de la douche,
- Désinfection et détartrage des sanitaires,
- Nettoyage des poignées et tours de poignées de portes et enlèvement des tâches sur les surfaces des portes,
- Traitement de la surface en cas de présence de moisissures en parties hautes, intermédiaires et basses,
- Remplacement du rideau de douche si sale,
- Nettoyage de la VMC,
- Nettoyage et désinfection du siphon.

Fréquence du nettoyage : prestation annuelle sur OS

II - Liste du matériel dans les chambres :

Un ensemble pelle / balayette, 1 balai, 1 balai brosse, 1 poubelle de salle de bain, un ensemble pot brosse WC, un rideau de douche.

III - Les commandes et conditions d'exécution :

Les commandes se font uniquement pour la prestation du nettoyage des chambres avec l'émission d'un ordre de service transmis au prestataire.

L'ordre de service est envoyé par mail le mercredi et transmis ensuite au chef de site.

Des ordres de service peuvent être émis en cours de semaine pour des nettoyages intermédiaires.

Les départs se font le vendredi matin avec une heure limite d'occupation des chambres à 09h00 (sauf exception lors de cours en uniforme, de cérémonies ou plus tôt, lors de canicule) pour les chambres élèves. Dans certains cas, des chambres peuvent être programmées en départ jusqu'au samedi.

Les chambres VIP peuvent être occupées jusqu'au vendredi 12h00 ou samedi matin.

La période d'intervention admise pour effectuer la commande du nettoyage des chambres est du vendredi matin jusqu'au samedi soir.

Toutefois, il est possible que des commandes de nettoyage pour des chambres soient programmées le lundi matin.

Un cahier de liaison est disponible à l'accueil de l'ENAP où sont relevés les défauts de nettoyage par les occupants. Ce cahier doit être consulté journalièrement et signé par le responsable du site. La correction du défaut d'exécution de la prestation doit se faire dès sa prise de connaissance.

Des locaux techniques sont réservés au stockage du linge sale jusqu'à sa récupération par le prestataire en charge de la blanchisserie, le lundi et éventuellement le jeudi.

Du linge propre est livré le jeudi suite à l'émission de l'ordre de service.

IV - Prévisionnel d'occupation des arrivées et départs des chambres :

Le prévisionnel est transmis au début de chaque trimestre à la responsable du site.

Voir exemple ci-dessous. Les données ne sont pas contractuelles.

	JANVIER				FEVRIER			
Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8
	<u>03/07</u>	<u>10/14</u>	<u>17/21</u>	<u>24/28</u>	<u>31/04</u>	<u>07/11</u>	<u>14/18</u>	<u>21/25</u>
Départs prévus planning	10	130	339	10	232	36	108	637
Arrivées prévues planning	760	10	36	250	72	396	10	133
Départs effectifs sur OS								

	MARS				
Semaines	9	10	11	12	13
	<u>28/04</u>	<u>07/11</u>	<u>14/18</u>	<u>21/25</u>	<u>28/01</u>
Départs prévus planning	278	150	630	182	371
Arrivées prévues planning	462	515	95	351	350

V - Contrôles formalisés :

Les contrôles formalisés se font sur un rythme aléatoire. L'ENAP avertit au moins une heure avant le responsable du site du contrôle formalisé. Le contrôle s'effectue de manière contradictoire.

Suite au contrôle formalisé, un procès-verbal est envoyé avec accusé de réception.

Des pénalités seront imputées en cas de défaut d'exécution. Le seuil de satisfaction est fixé à hauteur de 90 %.

VI – Partenariat :

Des locaux techniques sont réservés au stockage du linge sale jusqu'à sa récupération.

Le linge propre est livré le jeudi suite à l'ordre de service.

Des relations entre les deux entités doivent être mises en place pour faciliter l'exécution des commandes.